

bulletin du militant
B M
HEBDO

FGM CFDT

- Ces conflits de longue durée 2
- Bilan des luttes et perspectives 3
- Salaires minima Ingénieurs et Cadres 4
- Violation de l'Accord Mensualisation 4

CE VIEUX DEMON APPELE "AUSTERITE"

Nous reprenons cette semaine le cours normal de notre information fédérale avec ce numéro du Bulletin du Militant en espérant que vous avez tous passé de bons congés. Et à nouveau nous voici confrontés avec les réalités politiques, économiques et sociales.

En la matière, l'actualité est riche en événements mais ceux-ci, il faut bien le constater, n'ont rien de très réjouissant si l'on se réfère aux intérêts des salariés. Un gouvernement vient d'en chasser un autre... Chirac est parti en claquant la porte et Barre vient de le remplacer en tant que Premier Ministre : bien sûr ce changement révèle les querelles « familiales » entre les différents clans qui composent la droite au pouvoir... Mais il ne faut pas s'y tromper ; en matière sociale notamment, la continuité est assurée et d'ores et déjà le salarié est accusé d'être le responsable de tous les maux dont souffre la société « libérale avancée ». Mais oui, d'après nos gouvernants — ceux d'hier comme ceux d'aujourd'hui — le travailleur gagne trop d'argent et c'est là la cause essentielle sinon unique de l'inflation !

Laissons la parole à Raymond Barre, le nouveau Premier Ministre : « La compétitivité de l'économie française ne sera durablement acquise... que lorsque se sera produite dans notre pays une stabilisation temporaire mais équitable du pouvoir d'achat ». Et il poursuit en souhaitant « ... que les partenaires sociaux consentent un vigoureux effort de discipline collective en matière de rémunérations et de prix ». Traduisons ces propos par « austérité salariale » « régression du pouvoir d'achat » et « police des salaires ».. et nous voici prévenus !

Voilà donc les suggestions de cet éminent économiste qui, en devenant Premier Ministre devient également l'homme de confiance de Giscard, son superintendant des Finances et le « chevalier de l'austérité » au service du capitalisme. Les idées ne sont pas nouvelles, les mêmes termes avaient été employés par Chirac Fourcade... et bien d'autres avant eux. Cependant, R. Barre « oublie » une chose : les travailleurs et leurs organisations syndicales, en particulier la C.F.D.T., n'ont absolument pas l'intention de cautionner cette politique.

En effet, peu importent les savants dosages qui sont intervenus dans la composition du nouveau gouvernement, ce qui compte c'est la politique appliquée et nous savons que nous devons la combattre résolument. En fait, seule une action syndicale vigoureuse dès la rentrée sera en mesure de faire échec aux mesures d'austérité et de conduire la classe ouvrière à de nouveaux succès. En tout état de cause, les raisons ne manquent pas pour se battre immédiate-

ment sur des objectifs revendicatifs crédibles et mobilisateurs... et n'en déplaise à Monsieur Barre, les travailleurs, eux, ne vivent pas au-dessus de leurs moyens mais lutteront pour obtenir les moyens pour vivre décemment ; de même les organisations syndicales, la F.G.M.-C.F.D.T. notamment, loin de « discipliner » les travailleurs, mettront tout en œuvre pour impulser les luttes et permettre leur aboutissement.

Pour nous métallurgistes, ce dernier trimestre doit être l'occasion d'intensifier notre action syndicale pour faire céder le patronat au niveau des entreprises et aussi pour contraindre l'U.I.M.M., au plan national, à négocier notre plate-forme revendicative, étape décisive vers la conclusion d'une Convention Collective Nationale. C'est ainsi que nous ouvrirons la brèche dans ce mur que gouvernement et patronat dressent devant nous : l'austérité. Vraiment les vieux démons ont la vie dure !

LES MARIONNETTES CHANGENT LE GUIGNOL DEMEURE





CES CONFLITS QUI ONT DURÉ TOUT L'ÉTÉ

Pour certains travailleurs, les vacances ont d'abord et surtout constitué une période pendant laquelle ils ont continué à lutter. Ces travailleurs, ce sont ceux qui se battent depuis des mois pour sauver leur emploi dans des entreprises condamnées par le patronat et le pouvoir après une faillite ou autre liquidation judiciaire.

Pas de congés pour ces chômeurs en puissance... sinon peut-être quelques jours de répit au goût amer ! Parfois les vacances ont été mises à profit pour populariser la lutte engagée. D'autre part, les équipes syndicales ont dû redoubler de vigilance pendant l'été pour faire face aux menaces brandies par patronat et pouvoirs publics dans une période particulièrement favorable pour de « mauvais coups » du fait d'une relative dé-mobilisation sociale.

Vigilance qui n'était pas exercée à tort : car n'est-ce pas pendant le mois d'août que les forces de police ont investi les locaux d'**Amtec** (Rhône) et de la **Snias - Châteauroux** pour en expulser les grévistes... car n'est-ce pas pendant le mois de juillet que les directions des **ARCT** (Roanne), d'**OMHIC** (Le Mans) de **Voyer** (Mondelange) ont annoncé des trains de licenciements... Et pour sa part, Durafour, n'en a-t-il pas profité pour licencier à nouveau quelques délégués comme chez **Poclair** (Oise).

L'EMPLOI MENACÉ

Dans ces entreprises en péril, dont certaines sont à l'agonie, les travailleurs ne veulent pas laisser périr leur outil de travail car, avec lui, ils ne veulent pas laisser disparaître leur emploi. Car en fait, la revendication exprimée par ces salariés et leurs sections syndicales qui conduisent les luttes est celle-ci : « sauvegarde de l'emploi et des avantages acquis ». Il ne s'agit pas de sauver l'entreprise en tant que telle mais bien de préserver le po-

tentiel d'emploi représenté par l'usine en perdition.

Dans la plupart des cas, cette lutte acquiert une autre dimension ; ici il s'agit de se battre contre la restructuration d'un trust (**Usinor-Trith**), là, il faut se battre contre l'abandon de l'ensemble d'une branche industrielle (**Horlogerie, Machine-outil**), ailleurs, c'est contre la dénationalisation d'un secteur clé (**Energie atomique**, par exemple) ou sa cession aux intérêts étrangers (**informatique**)... Cependant, l'action syndicale, même lorsqu'elle est confrontée à ces diverses situations et à leurs implications concrètes, vise au maintien des activités sur place, donc au plein emploi.

Lip, Siccna, Griffet, Calibrée, Ollier, Gambin, Amtec, OMHIC, Voyer, Snias-Châteauroux, ARCT, Cométral, Idéal-Standart et bien d'autres sont autant de raisons sociales de sociétés... mais sont devenus avant tout des noms connus par lesquels on désigne des conflits, ces conflits qui ont souvent duré tout l'été, ces conflits qui ont comme dénominateur commun la défense de l'emploi menacé.

Malgré le silence des pouvoirs publics, silence parfois troublé par l'envoi des C.R.S. et autres « forces de l'ordre », malgré l'intransigeance du patronat et les manœuvres de ce dernier pour faire échouer toute solution envisagée, certains conflits ont permis des résultats totaux ou partiels (**Sotracomet** il y a quelques mois, **Griffet** il y a quelques jours). Mais parfois, comme c'est le cas actuellement chez Grandin, les fossoyeurs ne s'avouent pas vaincus et cherchent encore à faire sombrer l'entreprise qui avait survécu à une première cessation d'activités.

Enfin, pendant cette période de vacances, de nombreuses initiatives ont été prises dans ces conflits : ainsi les travailleurs de **Lip** ont une seconde fois « mis en sûreté » le stock de montres finies, ainsi ceux des **ARCT** ont organisé diverses manifestations dans les rues de Roanne (notre photo), ainsi ceux de **Ollier** (Clermont-Ferrand) ont vendu deux presses commandés par un client avant la fermeture de l'usine...

Mais ces luttes ne peuvent durer indéfiniment. Patronat et pouvoirs publics sont les seuls responsables



DÉTERMINÉS A VAINCRE

Si le nom de ces diverses entreprises nous est aujourd'hui familier pour être paru dans les journaux ou avoir été cité à la radio et à la télévision, c'est parce que les travailleurs, les équipes syndicales n'ont pas « baissé les bras », ont refusé la résignation, ont engagé une lutte déterminée pour vaincre. Nombreuses sont les sections C.F.D.T. impliquées dans ces conflits de longue haleine.

de la longue durée de ces luttes : par exemple, à la **Siccna** (St-Malo) c'est l'ancienne direction qui bloque toute solution de reprise en employant mille arguties juridiques ; et à la **Simax** (Moselle) la direction a licencié les 30 grévistes qui voulaient reprendre le travail !... La F.G.M.-C.F.D.T. met et mettra tout en œuvre afin que ces conflits aboutissent. Pour cela, la solidarité de tous est nécessaire, une solidarité qui doit d'abord se manifester par l'action dans toutes les entreprises de la Métallurgie.

BILAN DES LUTTES ET PERSPECTIVES

Notre B.M. Hebdo reparait après 6 semaines d'interruption pendant lesquelles peu d'informations nous sont parvenues : c'était la période des congés ! Mais voici la « rentrée sociale », période qui sera vite marquée par une intensification de l'action syndicale au sein des entreprises : afin que notre information fédérale puisse en traiter, envoyez-nous vos relations de conflits et autres actions, vos résultats d'élections professionnelles...

Voici quelques nouvelles parvenues depuis notre dernier B.M. Hebdo :

• **F.A.O. (Vitré)** : cinq jours de grève des 250 travailleurs avec leur section C.F.D.T. dans cette entreprise de matériel agricole : c'était le premier conflit depuis que l'usine existe. Il a été obtenu 3 % d'augmentation supplémentaire au mois de juin, le paiement du 14 juillet inclus dans la période de grève, le paiement d'une fraction du 13^e mois avant les congés, l'ouverture de négociations pour un accord d'entreprise.

• **DUVANT (Valenciennes)**. Après une période de débrayages journaliers organisés par la section C.F.D.T., les 90 travailleurs de cette usine ont obtenu 1/2 h de réduction compensée du temps de travail, l'augmentation de la prime de vacances qui passe à 465 F en 1976, la limitation des heures supplémentaires qui deviendront récupérables.

• **Affaire FLEURANCE (St-Etienne)**. Après 8 années de procédure juridique, notre camarade Pierre Fleurance et la C.F.D.T. ont remporté une victoire importante : les Acieries du Forez ont dû en effet payer la somme de 18 millions d'anciens francs à leur ancien comptable licencié en 1968, puis réintégré pendant 1 journée en 1975 avant d'être à nouveau licencié.

Enfin le tribunal Correctionnel de St-Etienne a condamné le directeur de l'entreprise à 6 mois de prison avec sursis, 1 million (AF) d'amende, 2 fois 3 000 F de dommages et intérêts à la F.G.M.-C.F.D.T. et à l'U.D.-C.F.D.T. de la Loire pour délit d'entrave au fonctionnement du C.E. (refus de réintégration de P. Fleurance).

• **Garages**

— **Peugeot-Amiens** : une semaine de grève compensée à 50 %, 130 F d'augmentation uniforme.

— **Guedet-Amiens** : deux jours de grève (1 journée payée), 104 F d'augmentation uniforme.

— **Renault-Montluçon** : débrayages pendant plusieurs semaines, augmentation des salaires de 10 % + 78 F, prime annuelle de 700 F.

La F.G.M.-C.F.D.T. avait organisé, les 9 et 10 juillet, deux journées consacrées à dresser un bilan des luttes conduites le premier semestre 1976. Dans le prochain B.M. Mensuel, nous reviendrons en détail sur ces travaux ainsi que sur les décisions en matière d'action qui seront prises par le Conseil Fédéral extraordinaire du 11 septembre.

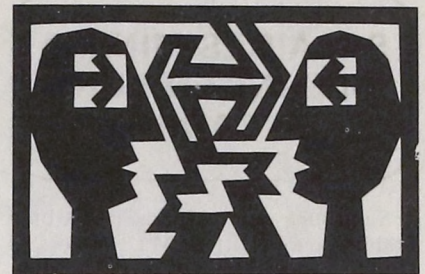
Mais d'ores et déjà voici quelques éléments de réflexion qui ont été communiqués lors d'une conférence de presse, le 27 juillet.

Le premier semestre 1976 a été marqué par de nombreux conflits, ainsi en 7 mois de parution, le Bulletin du Militant a évoqué 233 actions (« UN CONFLIT PAR JOUR » dans la Métallurgie) dans lesquelles la C.F.D.T. était présente et active.

Parmi ces luttes, 50 % environ portaient sur les **salaires**, 33 % **l'emploi** (licenciements, chômage partiel, fermeture d'entreprises), les autres sur **les conditions de travail** (notamment dans la sidérurgie) et les **classifications** (refus de « l'accord » signé par F.O., C.G.C. et C.F.T.C.).

On constate que la prise en charge, par les militants de la F.G.M., des objectifs contenus dans **notre plate-forme revendicative**, n'est pas complète. Cependant, en ce qui concerne les salaires, et même si les revendications initiales n'atteignaient pas les 360 F exigés au plan national, les sommes obtenues à l'issue de la lutte sont proches de ce chiffre grâce à l'obtention d'avantages annexes. Ainsi les consignes patronales d'austérité salariale ont été battues en brèche.

Les luttes sur l'emploi ont souvent abouti, notamment en ce qui concerne la suppression des mesures de licenciement envisagées ou de chômage partiel. Un gros problème demeure : celui des faillites et autres liquidations qui entraînent la mise en chômage total de très nombreux salariés... et contre lesquelles la lutte des travailleurs et de leurs organisations syndicales s'avère souvent difficile.



Enfin, un autre problème grave, celui de la répression exercée par le patronat avec l'aide de Durafour. La F.G.M. a recensé 115 délégués licenciés, 32 mis à pied, 11 licenciés par Durafour malgré le refus des C.E. et inspecteurs du travail et 39... en attente de décision.

LA STRATÉGIE DE LA F.G.M.

La revendication d'une Convention Collective Nationale pour les travailleurs de la Métallurgie est déjà ancienne, mais celle-ci demeure trop abstraite pour la plupart des travailleurs. La Fédération a donc adopté une « **plate-forme d'objectifs revendicatifs négociables en 1976** », pouvant constituer la **base d'une Convention Collective Nationale de la Métallurgie**.

Cette plate-forme constitue tout à la fois une revendication nationale, porteuse des revendications qui motivent les luttes menées par les travailleurs dans les entreprises et aussi une réponse immédiate à la politique de l'U.I.M.M. Elle est devenue un élément de référence important et l'idée d'une Convention Collective Nationale de la Métallurgie progresse de plus en plus.

Les luttes sont nombreuses, mais trop diversifiées, trop éparpillées d'où la nécessité de créer un **rapport de forces national** qui obligerait l'U.I.M.M. à négocier une convention collective nationale. Un tel rapport de forces ne peut se réaliser qu'en unité avec la F.T.M.-C.G.T.

Dans ce but, des discussions sont en cours entre la F.G.M. et la F.T.M. Ces discussions devraient aboutir à des décisions communes d'action sur des objectifs précis.

Une volonté commune anime nos deux Fédérations : celle de lancer, dès l'automne 1976, une action d'ampleur nationale dans la Métallurgie. Pour leur part, les militants de la F.G.M.-C.F.D.T. doivent se tenir prêts dès la rentrée pour impulser cette action en mobilisant les travailleurs sur nos objectifs revendicatifs.

SALAIRES MINIMA DES INGÉNIEURS ET CADRES

Selon une coutume désormais bien établie par l'U.I.M.M., seules la C.G.C. et F.O. auraient été convoquées à la réunion du 20 juillet 1976 qui a débouché sur la signature d'un accord concernant la revalorisation des salaires minima « Ingénieurs et Cadres » de la Métallurgie.

Nous publions ici les termes de ce nouvel « accord » qui se traduit par une augmentation des barèmes égale à 4,90 %.

Article unique :

Le barème des appointements minima correspond à un horaire de travail hebdomadaire de 40 heures, fixé par l'article 2 de l'accord du 19 décembre 1975, est modifié comme suit à compter du 1^{er} juillet 1976 :

● POSITION I

Année de début :

- 21 ans : 2 310.
- 22 ans : 2 618.
- 23 ans et au-delà : 2 926.

Majoration par année d'expérience acquise au-delà de 23 ans dans les conditions prévues à l'article 3 de l'accord du 3 novembre 1969 dans la limite de trois périodes d'un an : 308.

● POSITION II

- Position de début : 3 850.
- Après trois ans en position II dans l'entreprise : 4 158.
- Après une nouvelle période de 3 ans : 4 389.
- Après une nouvelle période de 3 ans : 4 620.
- Après une nouvelle période de 3 ans : 4 813.
- Après une nouvelle période de 3 ans : 5 005.
- Après une nouvelle période de 3 ans : 5 198.

● POSITION III

- Position repère III A : 5 198.
- Position repère III B : 6 930.
- Position repère III C : 9 240.

ACCORD MENSUALISATION

La F.G.M.-C.F.D.T. et la F.T.M.-C.G.T. ont envoyé la lettre suivante à l'U.I.M.M. après que celle-ci ait ouvert des négociations séparées avec F.O. et la C.G.C., négociations concernant l'accord mensualisation :

« ... De récentes informations de presse ont fait état d'un protocole d'accord intervenu le 26 juillet dernier entre l'U.I.M.M. et les Fédérations F.O. et C.G.C. concernant la suppression du délai de franchise de trois jours pour maladie prévu par l'accord mensualisation du 10 juillet 1970... »

Outre qu'il ne s'agit pas d'un nouvel accord mais de l'application d'un accord antérieur, nos Fédérations C.G.T.-C.F.D.T. tiennent à protester énergiquement contre la violation de cet accord à laquelle l'U.I.M.M. a procédé.

Celui-ci prévoit, en effet, que :

Les dispositions relatives à la franchise feront l'objet d'un réexamen par les organisations signataires de l'accord national du 10 juillet 1970, modifié pour le 1^{er} janvier 1976 à la

lumière de l'évolution de l'absentéisme dans les établissements dont le taux sera resté supérieur à deux points.

A cet effet, ils devront communiquer à la Commission Paritaire chargée de cet examen — Commission Patronale de l'Emploi — leurs données accompagnées du constat de l'examen prévu ci-dessus au 3^e alinéa du présent paragraphe 2, faute de quoi la franchise sera supprimée dans ces établissements à partir du 1^{er} janvier 1976 ».

Nos deux Fédérations sont représentées chacune à la Commission Nationale de l'Emploi par deux membres...

Or, aucune donnée concernant les 46 entreprises dont il est fait état dans la presse ne leur a été communiquée. A plus forte raison, ils n'ont pas participé à l'examen de ces données, aucune convocation ne leur étant parvenue...

De même, nos Fédérations signataires de l'accord mensualisation du 10 juillet 1970, n'ont pas été conviées au réexamen de la franchise comme le prévoit ce dernier.

En conséquence de ce qui précède, nous considérons que la franchise des trois jours est supprimée pour toutes les entreprises, y compris pour les salariés des 46 entreprises victimes de l'arbitraire.

Cette opération occulte nous confirme que vous érigez en principe

SESSION DE FORMATION F.G.M. SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL (Construction Electrique et Electronique)

Cette session aura lieu les 3, 4 et 5 novembre dans la région parisienne.

Ordre du jour

1) Le problème des conditions de travail dans l'entreprise

- Hygiène et Sécurité
- Organisation du Travail
- Les initiatives patronales

2) L'action syndicale en la matière

- Politique revendicative de la S.S.E.
- Utilisation des institutions du personnel (C.E., C.H.S., Commissions « Conditions de Travail »...)
- Le débat au niveau des groupes homogènes de production
- L'action sur les conditions de travail
 - salaires et classifications,
 - cadences, charges de travail...
 - hygiène et sécurité, ambiance de travail...

Les S.S.E. et Syndicats doivent faire parvenir immédiatement les inscriptions à la F.G.M.-C.F.D.T., 5, rue Mayran - 75009 PARIS.

la pratique des discussions et accords séparés avec le concours d'organisations complaisantes.

Nos Fédérations informeront les travailleurs de vos méthodes et les appelleront à agir pour qu'elles cessent et que s'engagent des négociations pour une Convention Collective Nationale de la Métallurgie... ».

● BULLETIN DU MILITANT F.G.M. C.F.D.T.

- Rédaction, diffusion, administration :

5, rue Mayran - 75009 PARIS.
Tél. 878.14.50.

- Le directeur de la publication :
Albert MERCIER.

- Composition et impression :
Est-Imprimerie, 30, rue Mazelle -
57000 METZ.

- Abonnement : 61 F par an.

Cet abonnement comprend le B.M. hebdomadaire et mensuel.

L'abonnement à l'Hebdo seul n'est pas possible.

Les abonnements sont effectués groupés par la Section Syndicale ou le Syndicat à l'aide des formulaires B.M.

- Pour tout changement d'adresse, nous faire parvenir une bande d'envoi récente et 2 F en timbres.

- C.P.P.A.P. N° 636 D 73.